

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 14 septembre 2020 à 20 H 30

Convocation : 07/09/2020

Affichage : 15/09/2020

Étaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Nathalie HONORIO, Caroline MEYER Valérie BENDERITTER, DROUHAIN Nadine, Isabelle NONNOTTE, ROSSIGNOL Sylvie, MARCELLE Christèle, MM Anthony FALCONNET, Alain GOUNAND, Philippe HUSSON, Olivier MATHEVON, Fabrice DESTAING, Aurélien PHILIPPE, GRANDPERRIN Florian

Procurations : Mme Stéphanie PICOT à Isabelle NONNOTTE, ROBEZ Martine à Alain GOUNAND, VUITTENEZ Thomas à Fabrice DESTAING et Laurent LAHAXE à Aurélien PHILIPPE

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Mme Caroline MEYER

Après lecture du dernier compte rendu par M. le Maire, le procès-verbal est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Désignation élus Association Foncière
 - Désignation membres CCAS
 - Règlement intérieur
 - Modifications Budgétaires
 - Remboursement visite médicale
 - Emprunt
- Commission appel offre – Désignation suppléants
 - Baux pour appartements communaux
 - Bail local commercial – ancienne poste
 - Bail local administratif – ancienne perception
- Parcelles lotissement « Les Jardins de Jean » - agence immobilière

Questions diverses

Affaires générales

Désignation élus Association Foncière

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner 2 élus pour être membre au bureau de l'Association Foncière, suite aux nouvelles élections municipales.

Elle explique au Conseil municipal en quoi consiste ce rôle et précise que le Maire est nommé d'office.

Après réflexion, Monsieur GOUNAND Alain se propose comme membre élu à l'Association Foncière de DAMPIERRE.

Le Conseil municipal valide avec 18 voix pour et 1 abstention, les élus :

- Madame Laure VALENTIN
- Monsieur Alain GOUNAND

Désignation membres CCAS

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de reconstituer les membres du CCAS. Cette commission doit être composée soit :

- 4 élus et 4 membres extérieurs
- 8 élus et 8 membres extérieurs.

Elle précise qu'il est de plus en plus difficile de trouver des membres extérieurs.

Après débat et réflexion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de constituer cette commission avec 4 élus et 4 membres extérieurs.

Le CCAS sera donc composé de :

- Mme Laure VALENTIN
- Mme Caroline MEYER
- Mme Valérie BENDERIITER
- Mme Christèle MARCELLE

Madame le Maire est en charge de trouver 4 membres extérieurs.

Règlement intérieur

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Aurélien PHILIPPE, en charge de l'élaboration du règlement intérieur qui doit être validé par le Conseil municipal dans les 6 premiers mois de leur installation.

Monsieur Aurélien PHILIPPE informe le Conseil municipal qu'il s'est inspiré de la trame envoyée par l'Association des Maires du Jura pour la réalisation de ce règlement. Il précise qu'aucun conseiller n'y a émis de remarque, ni de modification.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de valider ce règlement tel que l'a conçu Monsieur Aurélien PHILIPPE.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents ce règlement intérieur.

Modifications budgétaires

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une modification budgétaire suite au don par l'Association Evolution Jeunesse.

- Compte 2184-041 +1 249.50 €uros
- Compte 1025-041 +1 249.50 euros

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette modification budgétaire.

Remboursement visite médicale

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une visite médicale a été faite pour un agent, suite à sa nomination de stagiaire. Elle précise que cette visite a été réglée auprès du médecin par l'agent et qu'il est nécessaire de le rembourser pour la somme de 25 €uros.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents ce remboursement.

Emprunt

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au mois de février, une ligne de trésorerie a été réalisée pour le paiement des factures concernant le lotissement « Les jardins de Jean ».

Suite à la crise sanitaire, le chantier a pris du retard sur les travaux mais également sur la vente des terrains.

Elle informe le Conseil municipal, que courant juillet, la trésorière de DAMPIERRE l'a avertie que la situation financière de la commune serait difficile si les ventes de terrains ne se font pas. C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil municipal de faire un prêt relais permettant le remboursement de la ligne de trésorerie qui est prévue en février 2021.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle signera le premier compromis de vente de terrain du lotissement avec le notaire dans la semaine 39.

Elle précise que la vente des terrains fera l'objet d'un remboursement du prêt relais.

M. MATHEVON Olivier propose de prendre contact avec le service juridique et financier du SIDEC pour aider les communes.

Après débat et délibération, le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à élaborer un projet financier et à consulter différentes banques.

Commission appel offre – Désignation suppléants

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la délibération du 15 juin dernier nécessite la nomination de 3 suppléants.

Après réflexion, se propose commune suppléant :

- Mme Valérie BENDERITTER,
- Mme Sylvie ROSSIGNOL
- M. Anthony FALCONNET.

La commission d'appel offre est donc composée de :

- Mme Laure VALENTIN

Titulaires

- M. Alain GOUNAND
- M. Philippe HUSSON
- Mme Martine ROBEZ

Suppléants

- Mme Valérie BENDERITTER,
- Mme Sylvie ROSSIGNOL
- M. Anthony FALCONNET.

Le Conseil municipal valide avec 18 voix pour et 1 abstention cette commission.

Baux pour appartements communaux

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un bail de location pour l'appartement sis 2 Place Arthur Gaulard qui est loué depuis le 1^{er} septembre 2020.

Elle précise que cet appartement est d'une superficie de 121 m² avec garage, cave et grenier.

Elle propose au Conseil municipal de fixer le montant du loyer à 670 € plus 30 € de charges qui correspondent au chauffage gaz.

Après débat et délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette proposition.

Elle informe également le Conseil municipal de la libération de l'appartement sis 8 Rue de Besançon au 18 septembre prochain. Celui-ci est d'une superficie de 160 m². Ce bien nécessite des travaux.

Madame le Maire précise qu'une personne est intéressée pour louer ce bien à compter du 1^{er} octobre 2020 mais que les travaux ne pourront pas être faits en totalité. Elle propose de fixer le montant du loyer à 580 €.

Après débat et délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette proposition.

Bail local commercial – ancienne poste

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un cabinet d'expertise souhaiterait louer le local commercial sis 2 Place Arthur Gaulard à compter du 1^{er} novembre prochain.

Elle précise que ce bien est d'une superficie de 45 m².

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant du loyer à 400 € plus 10 € de charges qui correspondent au chauffage gaz.

Après débat et délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette proposition.

Bail local commercial – ancienne trésorerie

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter du 1^{er} octobre 2020, les locaux de la trésorerie seront libres.

Elle précise que deux médecins et peut être l'infirmière doivent s'installer après un aménagement fait par la commune. Le projet consiste à créer deux cabinets médicaux et un local pour infirmière.

Madame le Maire précise que la superficie de ce local est de 116 m².

Une réunion doit avoir lieu le 24 septembre prochain avec les professionnels de santé pour que le projet soit exposé à Madame le Maire.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention peut être demandée auprès du Conseil départemental dans le cadre de la réfection de bâtiments municipaux.

Madame le Maire demande au Conseil municipal à ce que le bail commercial soit rédigé par un notaire car plusieurs corps de métier seront associés. Elle précise que le montant du loyer sera estimé par le notaire.

Après débat et délibération, le Conseil municipal valide cette demande à l'unanimité des présents.

Parcelles lotissement « Les Jardins de Jean » - Agence immobilière

Madame le Maire expose au Conseil municipal les difficultés de la vente des parcelles de terrain du futur lotissement. Elle informe le Conseil de son rendez-vous avec une agence immobilière pour mettre en vitrine la vente des parcelles.

Elle indique également que cette agence souhaite un mandat pour permettre cette mise en place.

Suite à un rendez-vous avec la trésorière, Madame le Maire précise que cette procédure n'est pas conforme pour les collectivités.

Après débat, le Conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

Questions diverses

1. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie ouvrira à nouveau normalement à compter du lundi 5 octobre 2020.
2. Madame le Maire informe le Conseil municipal que les inscriptions aux formations organisées par l'AMJ doivent être validées avant le 2 octobre 2020.
3. M. GOUNAND informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux de la Morte des Ilottes et du ruisseau de la source. Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite visiter le chantier, dans une quinzaine de jour, pour avoir des explications quant à l'avancement des travaux.
4. M. GOUNAND informe le conseil municipal que les travaux du lotissement de La Loutre se feront courant novembre.
5. Suite à un retour d'un habitant de Petit Mercey à Mme HONORIO par rapport aux feux de particulier, Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a envoyé des lettres de rappel.
6. M. DESTAING Fabrice informe le Conseil municipal qu'il a reçu un document de la société AFNR pour l'installation d'une nouvelle antenne sur Petit Mercey. Madame le Maire n'ayant pas reçu cette information, elle demande à M. PHILIPPE de se renseigner.
7. M. MATHEVON Olivier informe le Conseil municipal qu'il a assisté à une réunion du SIDEC concernant les élections des délégués des communes.
8. M. MATHEVON Olivier fait part au Conseil municipal du stationnement des véhicules, Rue de Besançon, sur le chemin piéton, qui a été réalisé par le Conseil Départemental.
9. M. MATHEVON Olivier demande à Mme le Maire la date des travaux de réhabilitation du pont SNCF. Elle explique que plusieurs réunions se sont déroulées entre le Conseil Départemental, la mairie et le propriétaire des terrains attenants à ce pont. Le propriétaire des 2 parcelles n'accepte pas la proposition d'achat du Conseil Département. Sans cette vente, aucun travaux ne peut être réalisé malgré un affaissement important du pont.
10. M. PHILIPPE Aurélien informe le Conseil municipal, que la communauté de communes Jura Nord souhaite mettre en place une commande groupée concernant la réfection des sites internet des communes. Il précise que ce procédé ne serait peut-être pas une bonne solution pour DAMPIERRE car cela engendre une perte d'identité de la commune.

11. M. PHILIPPE Aurélien informe le Conseil municipal que le panneau lumineux est en cours. Il souhaiterait que cet achat se fasse par un sponsoring avec les entreprises de la commune et des alentours. Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commission communication se réunira pour déterminer les attentes de la commune dès que le projet aura progressé.
12. Mme MEYER informe le Conseil municipal de la participation de l'école de Dampierre, du professeur de gymnastique, des résidents du foyer logement pour le projet intergénérationnel autour du City stade. Elle précise qu'un rendez-vous est prévu avec la Présidente du foyer logement.
13. Mme le Maire informe le Conseil municipal que les agents du service techniques remercient les élus pour l'achat du matériel.

La séance est levée à 23h25